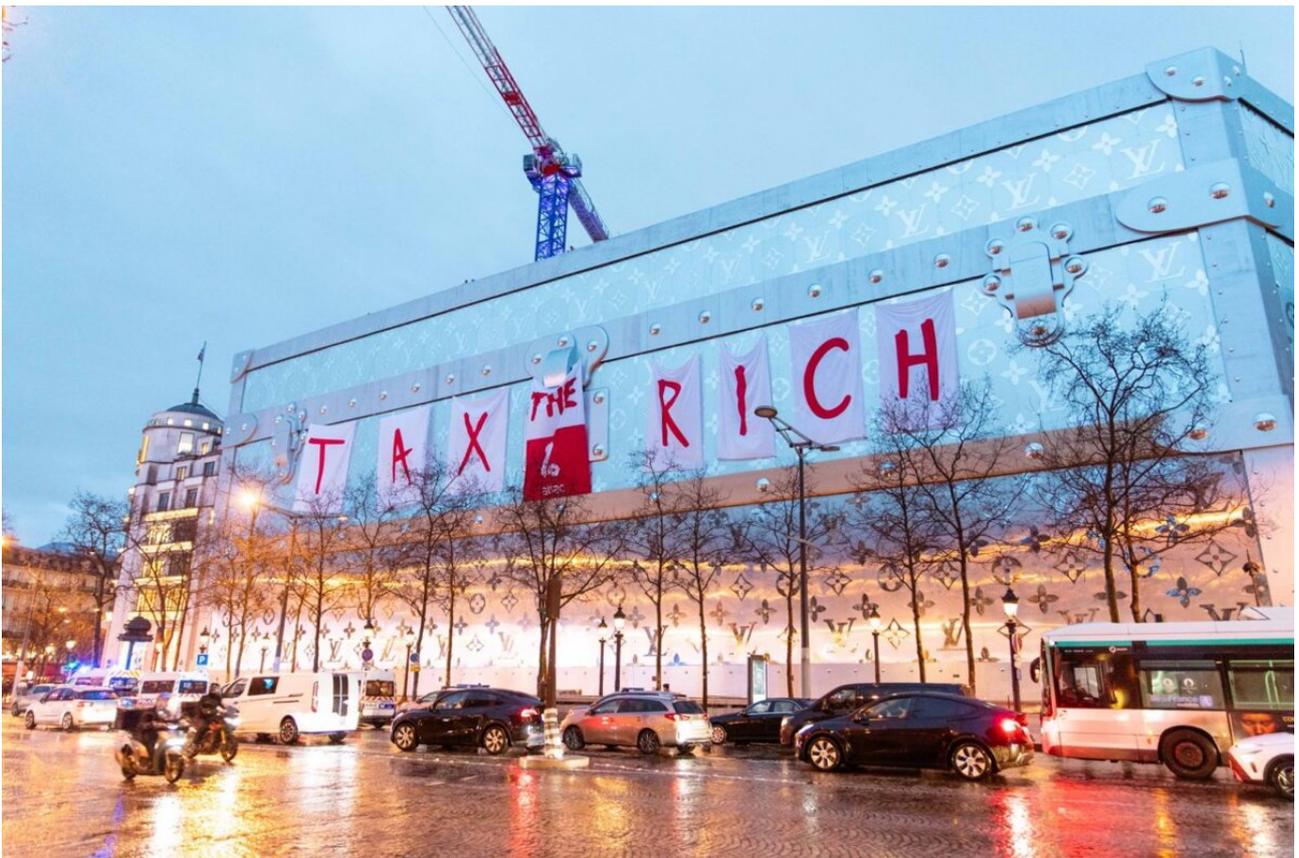


## Banderole « Tax the Rich » sur l'hôtel Vuitton : une énième surenchère répressive

Plus d'une centaine d'activistes d'Attac ont participé à déployer une banderole géante « Tax the Rich » sur la façade du futur hôtel Vuitton sur les Champs-Élysées. Cette action a fait l'objet d'une répression inacceptable avec 3 activistes placés en garde-à-vue pendant 48h. L'un d'eux a été déféré, portant à 60h la durée de sa détention pour une action symbolique sans dégradation et sans violence.

Ce 24 février à 18h30, plus d'une centaine d'activistes d'Attac ont déployé une immense banderole sur la façade du futur hôtel LVMH. On pouvait y lire « Tax the Rich », en référence à l'enrichissement indécent des milliardaires avec la complicité du gouvernement, à l'heure où une grande partie de la population vit des fins de mois difficiles du fait de l'inflation. Une situation aggravée par l'austérité imposée par le gouvernement et qui va être renforcée suite aux récentes annonces de restrictions budgétaires de Bruno Le Maire.



Les activistes d'Attac ont redécoré d'une banderole géante "Tax the Rich" la façade du futur hôtel Vuitton sur les Champs-Élysées, le 24 février. © Photo Robin Jehl pour Attac

Cette action qui porte un message d'intérêt général et qui rappelle que les plus riches doivent être mis à contribution par la fiscalité a été largement saluée par le public présent. Sans dégradation et sans violence, elle a pourtant fait l'objet d'une répression disproportionnée : le rassemblement devant l'hôtel Vuitton a été nassé par la police avec

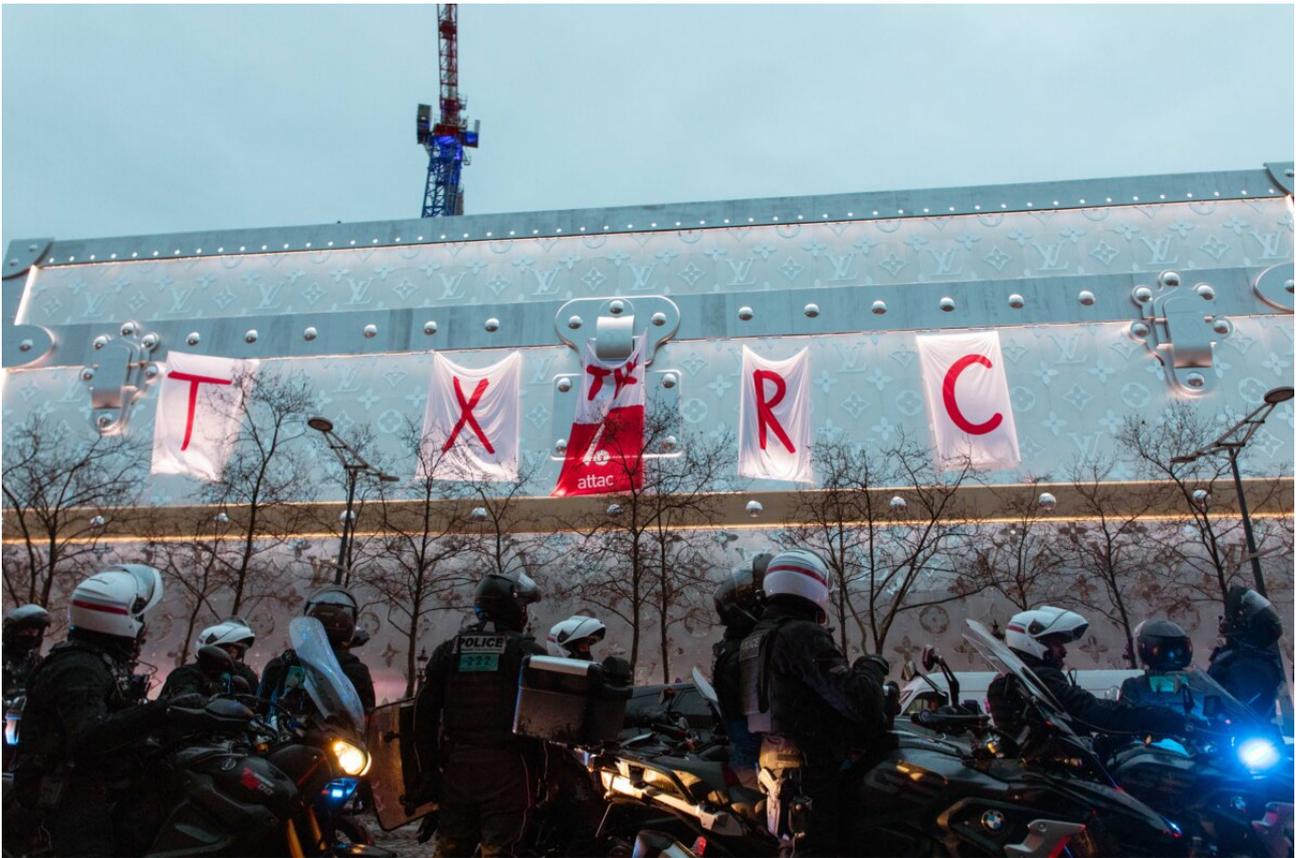
un contrôle d'identité général, et 3 activistes ont été interpellés. Leur garde à vue a été prolongée dimanche, portant ainsi à 48h la durée de leur détention pour une action pourtant symbolique.



En face de l'hôtel Vuitton, les manifestant·es d'Attac ont été nassé·es puis ont subi un contrôle d'identité pour avoir manifesté sur les Champs-Élysées pour demander une juste taxation des ultra-riches © Photo Le DuQ pour Attac

Un des militants a été déféré le lundi 26 février au soir, subissant ainsi une troisième nuit de privation de liberté, pour une comparution immédiate, et devrait être poursuivi pour « *dégradation d'une chaîne appartenant à Louis Vuitton* ». Outre l'inanité du motif, ces intimidations constituent **une atteinte grave à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation**. Il s'agit d'un nouveau cas d'instrumentalisation des gardes à vue à des fins de criminalisation de l'action associative et syndicale.

L'appareil répressif se met une nouvelle fois au service des ultra-riches, en l'occurrence ici de Bernard Arnault, pour faire taire toute contestation. Une forme de répression politique que de trop nombreux militant·es pour la justice sociale et écologique subissent de façon récurrente.



Le 24 février, la BRAV-M a rapidement été dépêchée pour "protéger" le futur hôtel Vuitton des Champs-Élysées, sur laquelle une quarantaine d'activistes d'Attac ont déployé les immenses lettres "Tax the Rich" © Photo Robin Jehl pour Attac

Lou Chesné, porte-parole d'Attac France, et présente lors du rassemblement de soutien des trois activistes devant le commissariat du 8<sup>e</sup> arrondissement hier soir : « *Cette répression aurait pu être risible si elle ne portait pas en réalité une atteinte si grave aux libertés publiques. Mais ces intimidations ne nous empêcheront pas de continuer à nous mobiliser !* »

### **Éléments de contexte**

Suite à des actions menées en décembre 2018 pour dénoncer l'évasion fiscale dans un Apple Store, la multinationale avait assigné Attac en référé devant le tribunal de grande instance de Paris pour empêcher toute future action d'Attac dans ses magasins.

**Le jugement du tribunal** qui avait débouté Apple est limpide : « *La simple pénétration de militants dans l'enceinte du magasin Apple Store Opéra, ou dans d'autres magasins situés en France, sans violence, sans dégradation, et sans blocage de l'accès du magasin à la clientèle, ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation des militants de l'association Attac, qui agissaient conformément aux statuts de l'association, et dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale.* »